

**Brigades départementales 77**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE**

**Circulaire ministérielle n° 2017 – 050 du 15/03/2017**

**DPE3**

Division des Personnels  
Enseignants  
Gestion du remplacement

Imprimé à adresser :

Courriel : [ce.77bd@ac-creteil.fr](mailto:ce.77bd@ac-creteil.fr)

Courrier : DSDEN 77 – DPE 3 – cité administrative – 20, quai Hippolyte Rossignol – 77010 MELUN cedex

**Demande présentée par (à remplir par l'enseignant)**

Nom : ..... Prénom : .....  
 Nom de naissance : ..... Téléphone : .....  
 Courriel Éducation Nationale (prenom.nom@ac-creteil.fr) : .....@ac-creteil.fr  
 Ecole de rattachement (RAD) : ..... Commune : .....

Date de l'absence :  Matin  Après-midi  Journée

**Nb : la demande doit parvenir à la DPE 3 15 JOURS avant la date de l'absence (sauf situation exceptionnelle)**

**Nature de la demande (à remplir par l'enseignant)**

**Autorisations d'absences de droit**

- Participation à un jury de cours d'assises
- Participation aux travaux d'une assemblée publique élective
- Réunion d'information syndicale (art.5 du décret n° 82-447)
- Autres autorisations d'absences à titre syndicale (art.13-15 modifié par décret 2013-451 du 31/05/2013)
- Autorisations d'absences pour examens médicaux obligatoires liés à la grossesse et à la surveillance médicale de prévention en faveur des agents

**Autorisations d'absences facultatives**

- Fonctions publiques électives non syndicales
- Candidature à certaines fonctions publiques électives
- Préparation aux concours et examens professionnels
- Candidature à un concours ou à un examen professionnel
- Mariage, PACS de l'intéressé(e)
- Décès ou maladie très grave du conjoint, du partenaire de PACS, des père, mère, enfant
- Décès d'autres proches- lien de parenté : .....
- Enfant malade (cf. circulaire Chap. III art. D) et garde d'enfant (crèche ou école fermée, nourrice malade)
- RDV médicaux (spécialistes)
- Déplacement à l'étranger pour raisons personnelles
- Fêtes religieuses
- Agents de l'Etat sapeurs-pompiers
- Pour convenance personnelle – motif : .....

**Justificatifs joints obligatoirement et contrôlés par l'IENA**

- Attestation du médecin
- Convocation
- Attestation de fermeture de l'école ou de la crèche
- Lettre motivée
- Certificat médical indiquant que le parent doit rester auprès de l'enfant
- autres pièces justificatives : .....

**Nb : la pièce justificative doit parvenir dans les 48h auprès de la DPE 3**

Date et signature de l'enseignant :

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Date de réception DPE 3 :

**Décision de l'IENA**

Jours d'absences déjà autorisées :	Récupération ORS :	<input type="checkbox"/> Accord avec traitement	<input type="checkbox"/> Absence anticipée = +/- 15 jours
		<input type="checkbox"/> Accord sans traitement	<input type="checkbox"/> Absence anticipée moins de 15 jours
		<input type="checkbox"/> ½ journée : <input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Après-midi	<input type="checkbox"/> Absence constatée
		<input type="checkbox"/> REFUS	

**REFUS** :(motivation)

L'inspectrice de l'Education Nationale Adjointe,